

CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu sommaire de la séance du 4 juin 2020

Etaient présents : MRS de BECDELIEVRE, SALAIS, DUPUIS, CHABOISSON, DOUCET, PERRAULT, PERRON, VIGNAUD, MMES BOULINEAU, LIDDLE, THAUVIN.

Etait excusé :

Etait absent :

Le jeudi 4 juin 2020 à 18 heures 30, Monsieur Marc de BECDELIEVRE, a ouvert la séance et Madame Caroline BOULINEAU a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire s'est tout d'abord présenté, puis a remercié les conseillers municipaux pour son élection au poste de Maire et les a informés de ses façons de travailler et de ses attentes, en rappelant l'importance de l'esprit d'équipe avec soutien des décisions et représentativité de la commune aux instances intercommunales, pour laquelle il sera mis en place un dédommagement des frais de déplacement.

En référence à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales il a été établi et voté la liste des délégations du conseil municipal au Maire ; celle des adjoints étant établie par arrêté du Maire.

Les indemnités des élus ont ensuite été acceptées au taux maximum à compter du 25 mai 2020, avec versement trimestriel.

Les représentants au conseil de la Communauté de Communes Loches Sud Touraine étant d'office le Maire et le 1^{er} adjoint, il a été désigné les délégués au SIVOM des 2 Rivières, au SIEIL, au syndicat de transport scolaire du Lochois, le référent Défense, ainsi que les membres de la Commission communale d'appel d'offres. Une réflexion est en cours sur la création d'autres commissions communales.

Le conseil municipal a entériné le montant des loyers des 3 logements de l'ancienne école et du logement du 5 rue du château, applicables au 1^{er} juillet 2020.

Les conseillers municipaux ont remis le document signé relatif au transfert des convocations aux réunions du conseil et le tableau contenant leurs coordonnées pour lesquelles un accord de communication à la communauté de communes n'est donné, à ce jour, que pour le Maire et les adjoints. Afin de préserver les données personnelles de chaque élu, il est décidé de créer un nom domaine 'Boussay37.fr', qui permettra de créer des adresses méls pour tous en passant par la mairie.

Mairie de **BOUSSAY**

Il a été décidé que les prochaines réunions de conseil auraient lieu si possible, le vendredi ou le lundi soir vers 18h30.

Monsieur le Maire donne ensuite diverses informations relatives aux travaux de la voie verte, le déploiement de la fibre, envisagé en 2022, du projet d'éoliennes sur Le Petit-Pressigny, et du résultat du tirage au sort du jury criminel, pour lequel une habitante de Boussay a été sélectionnée.

Il indique que lors de la prochaine réunion seront évoqués :

- L'aménagement d'un bureau pour le Maire
- Le développement des moyens informatiques
- Le projet d'éoliennes au Petit-Pressigny

2 dates sont arrêtées pour la visite de la Commune par les conseillers municipaux:

les samedi 13 et 20 juin à 8h30.

La séance fût levée à 20h30.

Le Maire,

Marc de BECDELIEVRE

